

8.2 FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 45, rue Merlot - ZAC de La Louvade
34130 MAUGUIO
501887210 RCS Montpellier

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
30 SEPTEMBRE 2010**

Le 30 septembre 2010 à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Rüdiger KIPPE, représentant de la société 8.2 Consulting AG détenant 100 parts sociales.

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

- Madame FIELTSCH Helga, Gérante, assiste à l'assemblée ainsi que Monsieur MARTIN Mickaël.

Monsieur KIPPE Rüdiger préside la séance en qualité d'associé présent détenant le plus de parts.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
les copies des lettres de convocation ;
le rapport de la gérance ;
le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Gérant
- Modification corrélative des statuts

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant :

- Monsieur MARTIN Mickäel, demeurant Résidence La Madrague - Apt 67 - Quai August Meynier 34280 CARNON PLAGE, pour une durée indéterminée. Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Madame FIELTSCH Helga de ses fonctions de Gérant

Monsieur MARTIN Mickäel exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts, à l'effet de remplacer le nom de l'ancien Gérant par celui du nouveau désigné sous la résolution qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Pour la société 8.2 Consulting AG,
Monsieur Rüdiger KIPPE.



Madame Helga FIELTSCH.



Monsieur Mickaël MARTIN.

